

Présidence de M. Valentin Christe, président

Membres absents excusés : Claude Calame ; Manuel Donzé ; Romain Felli ; Jean-Pascal Gendre ; Françoise Longchamp ; Sophie Michaud Gigon ; Fabrice Moscheni ; Laurence Mündinger Jaccard ; Janine Resplendino ; Thanh-My Tran-Nhu ; Claude-Alain Voiblet ; Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : Muriel Chenaux Mesnier ; Philippe Miauton ; Céline Misiégo ; Sandra Pernet

Membres présents	84
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 30 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Postulat
Dépôt

de M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) : « M3 – Grâce à ‘Forta’, lançons la 3^{ème} étape. »

Rapport s/Préavis
N° 2016/53

**Plan de quartier « Valentin – Riant-Mont » concernant les terrains sis en bordure du Valentin entre l’avenue de Riant-Mont, la rue du Valentin et la rue des Glaciers.
Abrogation du plan de quartier n° 461 du 22 janvier 1965**

Rapporteur : M. Alain Hubler (EàG)

Discussion

M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) ; Mme Géraldine Bouchez (Les Verts) ; M. Grégoire Junod, syndic.

Discussion
s/règlement

La parole n’est pas demandée.

Vote s/concl. n° 1

Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, **approuve** la conclusion n° 1 de la commission.

Vote s/concl. 2 à 7

Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, **approuve** les conclusions 2 à 7 de la commission,

Ce faisant le Conseil décide.

1. d'adopter comme fraction du Plan général d'affectation le plan de quartier « Valentin – Riant-Mont » concernant les terrains sis en bordure du Valentin entre l'avenue de Riant- Mont, la rue du Valentin et la rue des Glaciers tel qu'amendé en son article 7 al. 4 : « *Une place de jeux d'un minimum de 116 m², avec une bonne accessibilité, comprise dans les espaces verts, doit être prévue sur la parcelle n° 1'626. Son aménagement devra faire l'objet d'un plan spécifique établi conjointement à la demande de permis de construire des huit logements situés au dernier étage des deux bâtiments-tours.* » ;
2. d'abroger le plan de quartier n° 461 du 22 janvier 1965 ;
3. d'abroger du Plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
4. de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction de la culture et du développement urbain, rubrique n° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Rapport s/Préavis
N° 2016/57

**Chemin des Sauges 20 à Lausanne – parcelle n° 2449. Cession à la
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher S.A.**

Rapporteur : M. Philipp Stauber (PLC)

Discussion

M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; Mme Alice Genoud (Les Verts) ; M. Musa Kamenica (Soc.).

Vote s/conclusions

Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, **approuve** les conclusions de la commission, soit décide.

1. d'autoriser la Municipalité à céder la parcelle 2449 du chemin des Sauges 20 à Lausanne à la Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher S.A. en vue de son utilisation dans le cadre de la procédure d'expropriation menée pour la mise en tunnel de la ligne de chemin de fer de l'avenue d'Echallens entre la gare d'Union-Prilly et Lausanne-Chauderon ;

2. d'accepter le prix de vente fixé par expertise externe soit CHF 760'000.– ;
 3. de porter ce montant en augmentation du crédit d'acquisition pour la législature 2016-2021 ;
 4. de sortir du bilan la parcelle 2449 à sa valeur comptable de CHF 100'000.– et d'enregistrer la plus-value de CHF 660'000.– dans les comptes de fonctionnement.
-

Postulat

de M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) : « *La place de la Sallaz aux piétons* »

Discussion préalable

M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Philipp Stauber (PLC) qui demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat

de M. Xavier Company (Les Verts) et consorts : « *Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire* »

Discussion préalable

M. Xavier Company (Les Verts) qui demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Postulat

de M. Denis Corboz (Soc.) et consorts : « *Pour la création d'un journal communal* »

Discussion préalable

M. Denis Corboz (Soc.) ; M. Gilles Meystre (PLR) qui demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Interpellation

de M. Henri Klunge (PLR) et consorts : « *Psy payé, sachons prioriser* »

Discussion

M. Henri Klunge (PLR) ; M. Roland Philippon (Soc.) ; Mme Florence Bettschart Narbel (PLR) ; M. David Payot, directeur d'Enfance, Jeunesse et Quartiers ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Pierre Ethenoz (PLR) ; M. David Payot, directeur d'Enfance, Jeunesse et Quartiers ; M. Henri Klunge (PLR) ; M. Philipp Stauber (PLC) ; M. David Payot, directeur d'Enfance, Jeunesse et Quartiers.

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Interpellation de M. Jean-François Cachin (PLR) : « Quel avenir pour les ruines de la ferme du Chalet-à-Gobet ? »

Discussion M. Jean-François Cachin (PLR) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, Environnement et Architecture ; M. Jean-François Cachin (PLR).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) et consorts : « Quelle est l'implication concrète de la Commune de Lausanne dans la gestion de la compagnie du LEB ? »

Discussion M. Matthieu Carrel (PLR) ; M. Valéry Beaud (Les Verts).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Interpellation de M. Jean-François Cachin (PLR) : « Mise à jour du règlement pour la Municipalité de Lausanne, édition décembre 2010 »

Discussion M. Jean-François Cachin (PLR).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Interpellation de M. Pierre Oberson (PLC) et consorts : « Assistant de police, policier ou percepteur de taxes, il faut choisir... »

Discussion M. Pierre Oberson (PLC) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie.

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Interpellation de M. Pierre Oberson (PLC) et consorts : « Je cache, tu caches, on cache un migrant... »

Discussion M. Pierre Oberson (PLC).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Rapport sur postulat de M. David Payot et consorts pour une médiation administrative communale

Rapporteur : M. Nicolas Tripet (PLR)
[Remplacé à la tribune par M. Henri Klunge (PLR)]

Discussion

Mme Marlène Voutat (EàG) ; Mme Thérèse de Meuron (PLR) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; Mme Sarah Neumann (PLR) ; M. Jean-Michel Dolivo (EàG) ; M. Xavier de Haller (PLR) ; Mme Claude Nicole Grin (Les Verts) ; Mme Thérèse de Meuron (PLR) ; M. Jean-Michel Dolivo (EàG) ; Mme Paola Richard de Paolis (Soc.) ; M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) ; Mme Anna Zangger (Les Verts).

Vote s/postulat

Le Conseil, par 41 oui, 27 non et 5 abstentions, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Rapport sur
postulat**

de Mme Léonore Porchet et consorts
« Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée »

Rapporteur : M. Alain Hubler (EàG)

Discussion

Mme Léonore Porchet (Les Verts) ; M. Matthieu Carrel (PLR) ; Mme Anita Messere (UDC) ; Mme Sarah Neumann (Soc.).

Vote s/postulat

Le Conseil, par une majorité de oui, et 3 non, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Clôture

La séance est levée à 22 h 45.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....